COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 04.12.2022

39/2022

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum,
pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du
Sacré-Cœur de Montreux

Président : Olivier Raduljica (SOC)

Membres : Charlotte Chevallier (SOC)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Christian Fürst (ML)
Angelo Giuliano (PLR)
Murat Karakas (UDC)
Stefania La Spada (SOC)
Pierre Loup (DA) Absent(e) excusé(e)
Ida Rodman (Les Verts)
Benoît Ruchet (PLR) remplacé par Bernard Tschopp

La commission s'est réunie le lundi 28 novembre 2012 à la Villa Mounsey en présence de M. Caleb Walther, Municipal, et M. Fabien Mahon, adjoint au chef de service de domaines et bâtiments, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

Discussion générale

Un.e commissaire s'interroge sur le séchage de l'eau arrivée par les infiltrations. On nous explique que comme des mesures vont être prises prochainement, une éventuelle propagation de l'eau à travers les murs et une contamination de l'orgue n'est plus une inquiétude, un séchage n'est donc pas nécessaire. L'aération par ventilation naturelle grâce à une structure en bois permettra en plus d'éviter la condensation. Les taches d'infiltrations ne seront pas enlevées car elles sont de tailles réduites et sont présentes à des endroits non accessibles au public.

Une autre question concerne le changement d'avis de la division des monuments et site du Canton qui avait refusé cette solution de dôme en zinc en 2014. Nous apprenons que comme les joints refaits il y a 5 ans ont reposé des problèmes. Le service communal a donc insisté auprès du Canton pour trouver cette fois une solution pérenne et fiable pour sécuriser l'orgue, ce que ce dernier a accepté. La solution de cette couverture en zinc permet en plus un éventuel retour en arrière au cas où une future solution technique permettrait une étanchéité optimale des pierres de taille.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 39/2022 de la Municipalité du 14 octobre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré Cœur de Montreux, tels que décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 353.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)